

CONVOCAATION

Le quorum n'ayant pas été atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de Mines Alès Alumni du 12 juin, il est nécessaire de convoquer une seconde Assemblée qui se déroulera à huis clos, le

LUNDI 29 JUIN 2020

Seuls les membres du Bureau et un huissier seront présents pour proclamer les résultats à 18h00 en salle Papès de la Maison Des Élèves 572 Chemin du Viget - 30100 ALES.

Les modalités de tenue de l'assemblée générale extraordinaire sont aménagées en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, compte tenu des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire empêchant la réunion physique de l'assemblée, issues notamment du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

L'ordre du jour, conformément au protocole, sera le suivant :

- Approbation des nouveaux statuts
- Approbation du nouveau règlement intérieur
- Mandat donné au Conseil d'Administration Transitoire afin d'effectuer toutes démarches nécessaires à la validation des nouveaux statuts et règlement intérieur par les autorités compétentes et autorisation donnée au Conseil d'Administration de ne pas avoir à convoquer une nouvelle AGE pour adopter les statuts et règlement intérieur dans le cas où le Conseil d'État ou le Ministre de l'Intérieur exigeraient des modifications mineures
- Application anticipée des des nouveaux statuts
- Prolongation du mandat du conseil d'administration transitoire jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et extension de ses pouvoirs afin de la convoquer

Pour participer, tu peux :

- Soit voter par correspondance en adressant ton courrier à Me COLOMBIER, huissier de justice – LIBRE REPONSE 48820 – 30109 ALES.
- Soit voter par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante maaage29juin2020@gmail.com

Les votes par correspondance ou par mail devront être réceptionnés au plus tard le lundi 22 juin à minuit. Voir la notice jointe pour plus de précisions. Les votes reçus pour la première AGE ne seront pas pris en compte.

Il est rappelé, conformément au protocole, que seuls les membres à jour de leur cotisation 2017- 2018 et 2019 peuvent prendre part au vote. Ceux qui le souhaitent peuvent bien sûr, se mettre à jour de leurs cotisations.

Retrouve les informations et les documents utiles en ligne sur le site de l'amicale : www.mines-ales.org > COMMUNAUTÉ > PRÉSENTATION > AGE (<https://www.mines-ales.org/article/age-646>)

Nous comptons sur ta participation !

Bien amicalement,

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président,
Guy SABATIER